

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions	6 611	5 586	1 026	1 687
	Installations tech., mat. et outillage indus.	49 150	28 568	20 582	9 101
	Autres immobilisations corporelles	105 000	70 002	34 997	32 599
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	900		900	600
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	160		160	160
	Prêts	24 911		24 911	9 722
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	2 284		2 284	2 284
	Total de l'actif immobilisé (III)	189 016	104 156	84 860	56 153
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	700 768		700 768	569 109
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	137 713		137 713	68 440
	Charges constatées d'avance	14 985		14 985	10 274
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	208		208	40 160
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	153 509		153 509	210 472
	Total de l'actif circulant (IV)	1 007 182		1 007 182	898 455
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 196 198	104 156	1 092 042	954 608

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

8 917

2 284

(2) dont créances à moins d'un an

862 383

650 107

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 6 000)	6 000	6 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	600	600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	547 018	350 451
	Report à nouveau	54 395	54 395
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	186 306	246 567
	Subventions d'investissement	6 474	
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	800 794	658 013
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	10 000	10 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	10 000	10 000
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	14	
	Emprunts et dettes financières divers (2)	32	213
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 340	34 140
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 886	80 865
	Dettes fiscales et sociales	99 943	167 864
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 033	3 514
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	281 249	286 595
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 092 042	954 608
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	259 909	252 455
	(2) Dont emprunts participatifs		

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément :

- aux dispositions du Code de Commerce,
- au règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (règlement homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié le 15 octobre 2014 au Journal Officiel de la République) et aux règlements successifs le modifiant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Elles font l'objet d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements constructions	10 ans
- Agencements et aménagements divers	10 ans
- Agencements et aménagements matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatiques	2 à 3 ans
- Matériels de transport d'exploitation	3 à 5 ans

Lorsque la valeur actuelle d'un actif immobilisé amortissable devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle en constatant une dépréciation égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat et les frais accessoires, à l'exclusion des frais d'acquisition des immobilisations.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres hors frais d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées pour leur valeur nominale.

ACHATS

Les achats sont comptabilisés hors taxes récupérables c'est-à-dire au prix d'achat qui s'entend du prix facturé, net de taxes récupérables auquel s'ajoutent notamment les droits de douane afférents aux biens acquis.

Les frais accessoires d'achats externes (payés à des tiers) sont, de par leur nature, inscrits au compte "autres charges externes".

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement allouées en vue de l'acquisition d'immobilisations sont inscrites à leur date d'octroi en compte 13 - subventions d'investissement - et sont rapportées au compte de résultat de manière étalée en fonction du caractère amortissable ou non des immobilisations subventionnées.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Elles ne sont pas constatées sous forme de provision.
Aucun accord particulier n'a été signé.

Les engagements concernant la retraite des salariés relevant de la catégorie "ouvriers" ne sont pas calculés en raison de l'adhésion à la caisse PRO BTP, qui se substitue à la société pour le versement des indemnités de fin de carrière.

Seuls les engagements de retraite du personnel relevant de la catégorie ETAM font l'objet d'une estimation. Ils sont évalués d'après la convention collective dont relève la société. L'évaluation et les hypothèses de calcul retenues figurent dans le paragraphe des "engagements financiers" de l'annexe des comptes annuels.

.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	6 611					6 611
	Instal technique, matériel outillage industriels	32 889		16 261			49 150
	Instal., agencement, aménagement divers	17 981		9 210			27 191
	Matériel de transport	61 149		1 097			62 246
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 173		4 390			15 563
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	129 803		30 958			160 761	
FINANCIERES	Participations	600		300			900
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	160					160
	Prêts et autres immobilisations financières	12 006		31 051		15 862	27 195
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 766		31 351		15 862	28 255
TOTAL		142 569		62 308		15 862	189 016

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement		4 925	661		5 586
	Instal technique, matériel outillage industriels		23 788	4 780		28 568
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		2 587	4 297		6 884
	Matériel de transport		46 698	5 617		52 316
	Matériel de bureau, mobilier		8 418	2 384		10 802
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		86 416	17 740		104 156
TOTAL			86 416	17 740		104 156

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	10 000			10 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 000			10 000
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		10 000			10 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	24 911	8 917	15 994
	Autres immobilisations financières	2 284		2 284
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	700 768	700 768	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	26 494	26 494	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	210	210	
	Impôts sur les bénéfices	32 911	32 911	
	Taxes sur la valeur ajoutée	50 827	50 827	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	25 575	25 575	
	Débiteurs divers	1 696	1 696	
	Charges constatées d'avance	14 985	14 985	
	TOTAL DES CREANCES	880 661	862 383	18 278
	Prêts accordés en cours d'exercice	21 000		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	5 811		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	14	14		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	157 886	157 886		
	Personnel et comptes rattachés	10 418	10 418		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 802	77 802		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 094	7 094		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 629	4 629		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	32	32		
	Autres dettes	2 033	2 033		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	259 909	259 909		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	32			

Réévaluations

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Aug. brute	Aug. amortis.	Sup. amortis.	Cessions	Cumul fin. ex.	Montant fin ex.
PROV. SPEC. REEVALUATION						
Concession brevets droits similaires						
Fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Immobilisations Corporelles en cours						
Autres immo. Corporelles en cours						
Immobilisations Corporelles en cours						
Titres de participation						
Autres titres immobilisés						
TOTAL						
AUTRES ELEMENTS						
Concessions brevets droits similaires						
Fonds commercial						
Terrains						
Participations						
Autres titres immobilisés						
TOTAL						

Frais d'établissement

31/12/2025

Valeur nette

Taux
amortissement

Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Frais de recherche

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Evaluation d'éléments d'Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2025

An Bilan

Prix marché

Approvisionnements et marchandises			
Valeurs mobilières de placement			

NEANT

ANNEXE - Elément 6.09

Avances aux dirigeants

31/12/2025

31/12/2024

TOTAL		

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		1 377
Autres créances		1 377
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	1 001	
INTERETS COURUS	376	

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		28 457
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>BANQUE - INTERETS COURUS</i>	14	14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES</i>	11 124	11 124
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL CHARGES A PAYER</i> <i>ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A PAYER</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i> <i>ETAT - CHARGES A PAYER</i>	9 000 5 200 2 135 984	17 320

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			14 985
MAINTENANCE		2 774	
CREDIT BAUX		8 334	
LOCATIONS LONGUE DUREE PORCHE MACAN		1 288	
CONTRATS D'ENTRETIEN VEHICULES		1 390	
LOCATION INTRANET		882	
OVH EXCHANGE		160	
GRENKE ASSURANCES		158	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			14 985

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges à répartir

Etat exprimé en euros

Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2025
---	---------------------------------------	--	--	---------------------------------

Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

NEANT

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		600,00	10,0000	6 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		600,00	10,0000	6 000,00

Engagements de crédit-bail

Etat exprimé en euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat				830 661	830 661
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice				40 700	40 700
Cumulées				74 072	74 072
TOTAL				114 772	114 772
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice				184 226	184 226
Cumulées				324 203	324 203
TOTAL				508 429	508 429
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				174 856	174 856
entre 1 et 5 ans				209 226	209 226
à plus de 5 ans					
TOTAL				384 082	384 082
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus				1 028	1 028
entre 1 et 5 ans				6 182	6 182
à plus de 5 ans					
TOTAL				7 210	7 210

Filiales et participations

1/1

A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SAS LOMATY	120 211	10,00	500	500	19 580
SCI 2 BC	13 222	10,00	100	100	5 995
SAS ASCENTECH ET SYSTEMES SAVOIE	72 230	10,00	300	300	
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations	205 663	30,00	900	900	25 575
C. Total des filiales et des participations (A + B)	205 663	30,00	900	900	25 575
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SAS LOMATY		619 065	15 567		
SCI 2 BC		24 778	4 410		
SAS ASCENTECH ET SYSTEMES SAVOIE		232 343	69 230		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations		876 187	89 206		
C. Total des filiales et des participations (A + B)		876 187	89 206		

Produits et Charges exceptionnels
au 31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

NEANT

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/12/2025

TOTAL	

NEANT

ASCENTECH ET SYSTEMES
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 1 Impasse du Baco
69800 SAINT PRIEST
529 435 562 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28/05/2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 186 306,24 euros de la manière suivante :

ORIGINE

– **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** **186 306,24 euros**

AFFECTATION

– **Distribution de dividendes :** **58 309,04 euros**

– **Dotations aux autres réserves :** **127 997,20 euros**

Le dividende unitaire est donc de 97,18 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 28/05/2026.

Ce dividende sera précompté des prélèvements sociaux (loi 2006-1640 du 21/12/2006, loi 2008-1249 du 01/12/2008, loi 2010-1657 du 29/12/2010, loi 2011-1117 du 19/09/2011, loi 2012-354 du 14/03/2012 et loi 2017-1837 du 30/12/2017 ; et l'article 12 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 adoptée le 16/12/2025).

Le montant des prélèvements sociaux s'élève à 10 845,48 euros.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'associé unique reconnaît avoir été informé que suite à la Loi de Finances pour 2018, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code Général des impôts, dont le taux est de 12,8 %.

Le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sur les revenus distribués (article 28 I-3° et 10° de la Loi de Finances pour 2018) s'élève à 7 463,56 euros.

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement
31/12/2024	50 000 €	50 000 €
31/12/2023	45 000 €	45 000 €
31/12/2022	30 000 €	30 000 €

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

M. COQUET Jérôme

